VILLE DE CRUSEILLES

VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRE-TEMP 2025/43

ARRETE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande du CIRQUE STAR CIRCUS représentée par Madame Pierrette MAUGER
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers, qu'il y a lieu de neutraliser une partie du parking en matière du Salève

ARRETE

ARTICLE 1 :
Pendant la période du lundi 12 mai 2025 au jeudi 15 mai 2025 09 h, le CIRQUE STAR CIRCUS est autorisé à occuper une partie du parking en gravier aux Dronières sur la commune de CRUSEILLES Un espace de 5 mètres de large devra être respecté entre le pumptrack et l'emprise du cirque.

ARTICLE 2 :
La gérante du cirque sera chargée :
- de veiller au maintien de la signalisation pendant la durée de l'occupation
Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté

ARTICLE 3 :
A la fin de la période, le domaine public sera rendu en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :
- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
-Madame Pierrette MAUGER
-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- L'ASVP de la commune de CRUSEILLES
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 14 avril 2025

Madame le maire,

Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES (Haute-Savoie)

Affiché le : 16 AVR. 2025

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr